

*Le très hon. John G. Diefenbaker*

Il est à noter également que l'attachement que M. Diefenbaker portait à la liberté et aux droits de la personne débordait le cadre des frontières du Canada et du Commonwealth des nations. Il croyait profondément à l'Organisation des Nations Unies, dont il entrevoyait le potentiel de valorisation des droits de la personne dans l'ensemble du monde. Dans son allocution de 1960 à cet organisme, il a dit au monde que la liberté et la démocratie ne sont pas et ne doivent pas être l'apanage des pays fortunés comme le Canada. La liberté, a-t-il dit, appartient également aux populations de l'Europe de l'Est. Lorsque j'ai brigué les suffrages l'été dernier, j'ai jugé significatif que tant de personnes d'ascendance est-européenne m'aient rappelé le sentiment d'engagement que M. Diefenbaker éprouvait envers leurs pays d'origine.

Enfin, j'aimerais parler du document que M. Diefenbaker considérait comme l'œuvre de sa vie, la Déclaration canadienne des droits. Ce document marquait le couronnement de la lutte qu'il avait menée toute sa vie en faveur de la liberté, depuis le moment où il avait été élu chef du parti conservateur de la Saskatchewan en 1936, jusqu'à sa réalisation en 1960. En présentant le projet de loi à ce propos, il avait dit:

Les cyniques diront qu'il ne va pas assez loin; c'est un premier pas. Comme disent les Chinois, chaque étape franchie par l'humanité, même celles qui durent mille ans, débute par un pas unique fait par quelqu'un qui entrevoit les possibilités futures et qui fait de son mieux pour égaliser les chances entre ses contemporains. Ce projet de loi ne fera pas tout, mais les Canadiens impartiaux reconnaîtront, je pense, qu'il réalise un progrès majeur.

Justement, il a proposé que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois le jour de la Fête du Dominion et la mesure est devenue loi le 10 août 1960.

Je me rappelle un incident qui est survenu au cours de la dernière campagne électorale, monsieur le Président. Je venais de terminer mes observations au cours d'un débat ayant mis en présence tous les candidats lorsque quelqu'un de l'auditoire m'a lancé sur un ton de reproche: «C'est bien beau tout cela, mais n'oubliez pas, M. Nicholson, que vous êtes du même parti que John Diefenbaker.» J'ai dit la vérité alors, monsieur le Président, et je la redis aujourd'hui à la Chambre: il y a très peu de choses dans ma vie dont je sois plus fier que d'appartenir au parti du regretté John George Diefenbaker.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nicholson:** Je crois que nous avons toujours eu raison, au Canada, de rendre hommage aux premiers ministres qui ont si bien servi notre pays. Je sais que les Canadiens ont été contents que l'on ait donné à l'Aéroport international de Toronto le nom du regretté Lester B. Pearson. Je sais que beaucoup de Canadiens peuvent être fiers qu'une statue de Louis St-Laurent ait été érigée près de la Cour suprême du Canada. Je sais aussi ceci: on aurait beau émettre un timbre ou nommer un parc ou un immeuble en son honneur, rien ne ferait plus plaisir au regretté John Diefenbaker que de lui ériger une statue ici, sur la colline du Parlement, près de l'institution qu'il a tant aimée et à laquelle il a consacré sa vie.

Je demanderais à la Chambre d'approuver unanimement cette motion, de façon que nous exprimions à M. Diefenbaker la reconnaissance et la gratitude qu'il mérite pour tout ce qu'il a dit et fait dans l'intérêt des Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de prendre la parole au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique pour appuyer la

motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Tous les députés à la Chambre, sans égard à leurs affiliations politiques, reconnaîtront aisément l'apport extraordinaire du très honorable John George Diefenbaker à l'histoire et à la vie de notre pays et de la Chambre des communes.

Il me paraît particulièrement important d'intervenir moi-même dans le débat de cette résolution car il semble que je sois le seul représentant de la province de la Saskatchewan à le faire cet après-midi. John Diefenbaker demeure un héros en Saskatchewan. Le parti libéral a eu Jimmy Gardiner, le parti conservateur a eu John Diefenbaker, et le Nouveau parti démocratique, le CCF à l'époque, a eu Tommy Douglas. M.M. Diefenbaker et Douglas en particulier ont été de grands orateurs et des hommes politiques extraordinaires. J'ajouterais que M. Gardiner a été lui aussi un grand homme politique. Leur vision politique a été exceptionnelle pour l'époque et pour la région. Ces trois hommes remarquables possédaient tous cet esprit populiste des Prairies et ces extraordinaires talents d'orateurs et de parlementaires. Ils avaient tous les trois un extraordinaire sens de l'humour. Je ne pense pas qu'il existe de pareils hommes politiques de nos jours, et je doute que nous n'en revoyions jamais d'aussi grands que ceux que nous avons connus à l'époque.

En intervenant aujourd'hui pour appuyer la résolution à l'étude, je ne m'exprime pas seulement au nom de mes collègues du NPD mais aussi au nom de tous les habitants de la Saskatchewan pour exhorter la Chambre à adopter cette résolution. Nous considérons John Diefenbaker comme l'un des nôtres en Saskatchewan. Sa famille était venue s'y installer en 1903, alors qu'il devait avoir huit ou neuf ans, et il y a vécu toute sa vie par la suite, principalement à Saskatoon. Il a fréquenté l'Université de la Saskatchewan et y a obtenu successivement son baccalauréat en 1915, sa maîtrise en 1916 et son diplôme de droit en 1919. Il a fait la guerre outre-mer, et a été en fait le premier premier ministre à avoir servi outre-mer avec les Forces armées canadiennes. Il devint par la suite un éminent juriste en Saskatchewan. Aujourd'hui encore, des hommes et des femmes en Saskatchewan racontent des souvenirs de l'époque où il plaçait devant les tribunaux de la province.

Au long de ces années, il a dû s'imprégner profondément de l'importance de la règle du droit et du sens de la justice. Il se faisait le défenseur des opprimés et avait beaucoup de succès comme avocat. Il a défendu une vingtaine d'assassins et a évité la potence à un bon nombre. C'est probablement du fait de son expérience qu'il est devenu un farouche adversaire de la peine capitale. En tant qu'avocat en Saskatchewan, il a défendu des écoles où était enseigné le français. A l'époque, certaines régions de la Saskatchewan étaient nettement francophobes et il s'est fait le champion de ces droits individuels.

Sa carrière politique a démarré lentement. Il a essayé de se faire élire pendant une quinzaine d'années, lors d'élections fédérales et provinciales, et il a même été défait par quelques voix, paraît-il, lorsqu'il s'est porté candidat au poste de maire de Prince-Albert. En 1940, il réussit à se faire élire pour la première fois dans l'ancienne circonscription de Lake Centre. J'ajoute un dernier détail personnel, monsieur le Président; lors des élections de 1949, il avait réussi à battre un de mes oncles, Donald Arthur MacRae. La femme de mon oncle, Marguerite MacRae, était une cousine de mon père et c'est cette famille qui a parrainé notre venue au Canada. Arthur MacRae était